



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2023

Mars 2024

SOMMAIRE

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	4
A.1 Gouvernement	4
A.2 Maison du Grand-Duc.....	4
A.3 Élections	4
B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS.....	5
C. LES SERVICES ET ORGANES	5
C.1 La Commission d'Économies et de Rationalisation (CER).....	5
C.1.1 Le renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2023 (<i>numerus clausus</i>)	5
C.1.2 L'élaboration de 6.827 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel	5
C.2 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	6
C.2.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	6
C.2.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	6
C.2.3 Le Service des Ordres nationaux	6
C.3 Délégué interministériel chargé de la coordination des politiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTIQ+.....	7
C.4 Archivage.....	7
C.5 Département des Cultes	8
C.6 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP).....	8
C.6.1 Communication gouvernementale et interne.....	8
C.6.2 Édition	10
C.6.3 Organisation et relations presse.....	12
C.6.4 Publication d'avis.....	13
C.6.5 Open data et accès à l'information	13
C.7 Le Service de renseignement de l'État (SRE).....	15
C.7.1 Introduction.....	15
C.7.2 Principales menaces en 2023	15
C.7.3 Coopération nationale et internationale	18
C.7.4 Autorité nationale de sécurité	19
C.8 Le Haut-commissariat à la Protection nationale (HCPN).....	19
C.8.1 Prévention et gestion de crise.....	19
C.8.2 Protection des infrastructures critiques	20
C.8.3 Cybersécurité et sécurité des communications	20
C.9 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC)	22
C.9.1 Liberté d'expression & Pluralisme – Presse écrite	22
C.9.2 Audiovisuel	23
C.9.3 Connectivité.....	24
C.9.4 Communications Radio Critiques et Sécurité des réseaux	27

C.9.5	Politique numérique	28
C.9.6	Structures liées	30
C.10	Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation	33
C.10.1	Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	33
C.10.2	Suivi des travaux parlementaires	34
C.10.3	Statistiques concernant les publications	34
C.10.4	Outils mis à disposition par le Service central de législation	36
C.10.5	Coopération internationale.....	37
D.	Activités protocolaires.....	37
D.1	Fête Nationale	37
D.2	Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean	37
D.3	Visites, rencontres et événements de Monsieur le Premier ministre à Luxembourg au cours de l'année 2023.....	38
D.4	Déplacements de Monsieur le Premier ministre à l'étranger au cours de l'année 2023	40

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

A.1 Gouvernement

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la Constitution révisée en date du 1^{er} juillet 2023 et plus précisément de l'article 92 qui dispose que « *Le Gouvernement détermine son organisation et son fonctionnement par voie de règlement interne, approuvé par arrêté grand-ducal, à l'exception des matières que la Constitution réserve à la loi* », le Gouvernement a adopté son propre règlement interne. Outre les règles déterminant l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement, ce règlement interne comprend une série d'annexes qui constituaient préalablement des arrêtés grand-ducaux adoptés sur base de l'article 76 de la Constitution et qui fixent l'énumération et la constitution des ministères, ainsi que les règles relatives aux délégations de signature par le Gouvernement, les codes de déontologie des membres du Gouvernement et des conseillers adjoints au Gouvernement et la répartition en catégories des conseillers qui sont adjoints au Gouvernement. Suite au remaniement gouvernemental en novembre 2023, un nouveau règlement interne a été adopté afin de tenir compte des changements intervenus au niveau de la dénomination des ministères et de leurs champs de compétence respectifs.

A.2 Maison du Grand-Duc

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Constitution révisée le 1^{er} juillet 2023 et plus précisément l'article 54, alinéa 1^{er}, selon lequel « Le Grand-Duc, l'ancien Chef de l'État, le Grand-Duc Héritier, le Régent et le Lieutenant-Représentant touchent sur le budget de l'État une dotation annuelle, dont les éléments et le montant sont fixés par la loi », le Ministère d'État a élaboré le projet de loi qui a abouti à la loi du 21 juin 2023 portant fixation des éléments et montants de la dotation allouée au Grand-Duc, à l'ancien Chef de l'État, au Grand-Duc Héritier, au Régent et au Lieutenant-Représentant et modifiant la loi modifiée du 24 mai 1922 ayant pour objet de réglementer à nouveau l'assiette à l'impôt sur le revenu et à l'impôt complémentaire des revenus et biens de la Maison grand-ducale de Luxembourg.

A.3 Élections

Le Ministère d'État a organisé les élections législatives qui se sont déroulées en date du 8 octobre 2023. Dans ce contexte, les principales tâches du Ministère d'État consistaient notamment dans la fourniture du matériel électoral aux administrations communales et bureaux de vote, la coordination des différents acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement des élections et dans l'élaboration d'une série de textes réglementaires à adopter en vue des élections.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

En 2023, 59 séances du Conseil de Gouvernement ont eu lieu.

Le Ministère d'État a également fourni un appui administratif en vue de la formation du nouveau Gouvernement issu des élections législatives du 8 octobre 2023, et a accompagné la transition entre le Gouvernement sortant et le nouveau Gouvernement lequel a été assermenté par S.A.R. le Grand-Duc en date du 17 novembre 2023.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 La Commission d'Économies et de Rationalisation (CER)

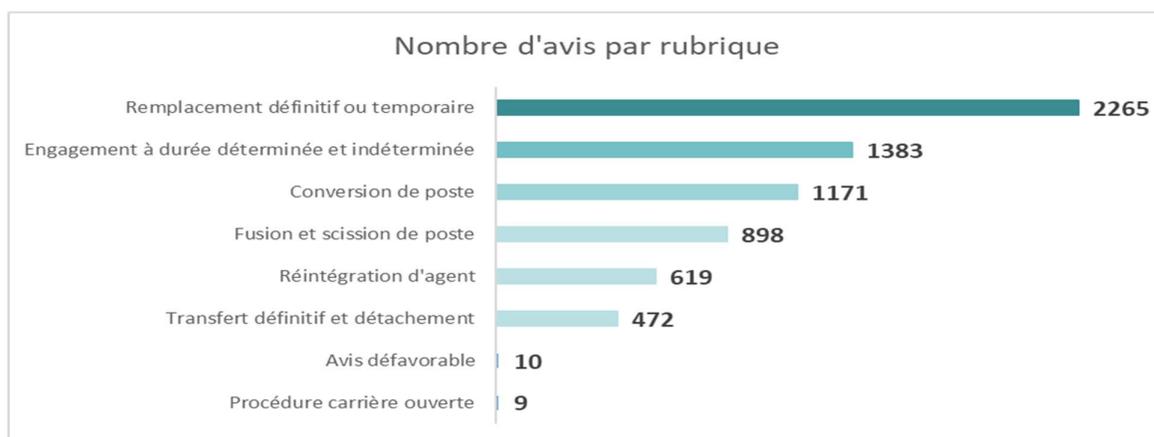
C.1.1 Le renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2023 (*numerus clausus*)

Le Conseil de Gouvernement, sur base de l'analyse effectuée par la Commission d'Économies et de Rationalisation, a retenu un maximum de 1.393 nouveaux engagements en 2023.

Conformément aux décisions prises par le Conseil de Gouvernement concernant la répartition des 1.393 postes inscrits dans la loi du 23 décembre 2022 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'État, dont 650 postes pour les besoins de l'enseignement, 134 postes pour les besoins de la Police grand-ducale, 35 postes pour les besoins de l'armée et 574 postes pour les autres administrations et services de l'État.

C.1.2 L'élaboration de 6.827 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

En 2023, la Commission d'Économies et de Rationalisation a procédé à l'élaboration de 6.827 avis.



C.2 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.2.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Dans le cadre de la *Journée de commémoration nationale* du 15 octobre 2023, le Comité, avec le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, et avec l'aide du Atert-Lycée et de la commune de Redange/Attert, a organisé à Rédange un programme éducatif varié sur le thème de la mémoire.

En 2023, le Comité a réédité sa brochure sur « La Deuxième Guerre mondiale au Luxembourg » suite à une demande importante, notamment des lycées.

C.2.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale (S2GM) a continué à mettre en œuvre les dispositions de l'accord historique du 27 janvier 2021 entre l'État et le Consistoire Israélite de Luxembourg relatif aux questions non résolues dans le cadre des spoliations des biens juifs liées à la Shoah, ensemble avec le Consistoire, la Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah, et la *World Jewish Restitution Organization*.

Le Service a poursuivi sa collaboration avec l'Université du Luxembourg, plus particulièrement le *Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History* (C2DH), y compris en matière de conventions et de projets communs.

En 2023, le S2GM a encadré environ 40 cérémonies. Pour le 100^e anniversaire de l'inauguration de la « *Gëlle Fra*, » il a participé à l'organisation d'une cérémonie à Luxembourg-Ville le 27 mai 2023. Dans le cadre du 70^e anniversaire de la signature de l'armistice de la guerre de Corée (1950-1953), le Service a accueilli le 13 septembre 2023 le ministre des Patriotes et des Anciens combattants de la république de Corée, Minshik Park, pour une visite guidée de l'exposition « Les volontaires luxembourgeois de la guerre de Corée (1950-1953) » du Musée National d'Histoire Militaire exposée temporairement à la Villa Pauly.

Le Service a continué à animer la Villa Pauly et la Gare de Hollerich *via* des expositions, des conférences, et des visites guidées. En 2023, le S2GM a accueilli quelque 700 visiteurs sur les deux sites confondus, un plus de 40% par rapport à l'année précédente.

C.2.3 Le Service des Ordres nationaux

En 2023, quelque 2.900 distinctions honorifiques ont été attribuées dans l'Ordre de la Couronne de Chêne et dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

C.3 Délégué interministériel chargé de la coordination des politiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTIQ+

La priorité pour l'année 2023 pour le délégué interministériel a été de finaliser avec l'ensemble de parties prenantes le plan d'action national contre l'antisémitisme (PANAS) qui a été adopté fin juillet par le Conseil de Gouvernement et présenté par le Premier ministre le 26 septembre 2023.

Le PANAS qui fait suite à un engagement de l'État luxembourgeois vis-à-vis du Consistoire israélite dans la Convention du 27 janvier 2021. Le PANAS constitue la feuille de route des mesures à prendre pour lutter de manière plus efficace contre la résurgence de l'antisémitisme, et notamment :

- un meilleur cadre juridique et réglementaire pour lutter contre les crimes et discours de haine ;
- une meilleure appréhension du phénomène de l'antisémitisme dans toutes ses facettes ;
- davantage de protection des victimes et de sécurité des lieux de culte israélite ;
- le soutien à la mémoire de la Shoah, l'éducation et la recherche ;
- la mise en valeur de l'apport du judaïsme à notre histoire et à notre société contemporaine ;
- la « résilience » de la société, en particulier de la jeunesse, et des agents publics ; par l'éducation, l'information et la sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme ; et
- des structures pérennes pour mieux lutter contre l'antisémitisme.

Le PANAS s'inscrit également dans un contexte européen, plus particulièrement de la première stratégie de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive présentée par la Commission européenne le 5 octobre 2021.

A l'occasion de la présentation du PANAS, la coordinatrice auprès de la Commission européenne pour la lutte contre l'antisémitisme, Madame Katharina von Schnurbein, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

Le délégué interministériel a par ailleurs accompagné les travaux du Ministère de la Famille en vue de la mise en place d'un plan d'action national contre le racisme (PANAR) dont l'adoption est attendue pour le début de 2024.

C.4 Archivage

En 2023, le Ministère d'État a procédé au versement de 0,44 mètres linéaires de documents papiers aux Archives nationales de Luxembourg ainsi qu'au versement de 11,04 Go de documents numériques.

En outre, le Ministère d'État a mis en œuvre la destruction de 35 mètres linéaires de documents tel que prévue dans le tableau de tri du Ministère d'État signé le 20 août 2021.

C.5 Département des Cultes

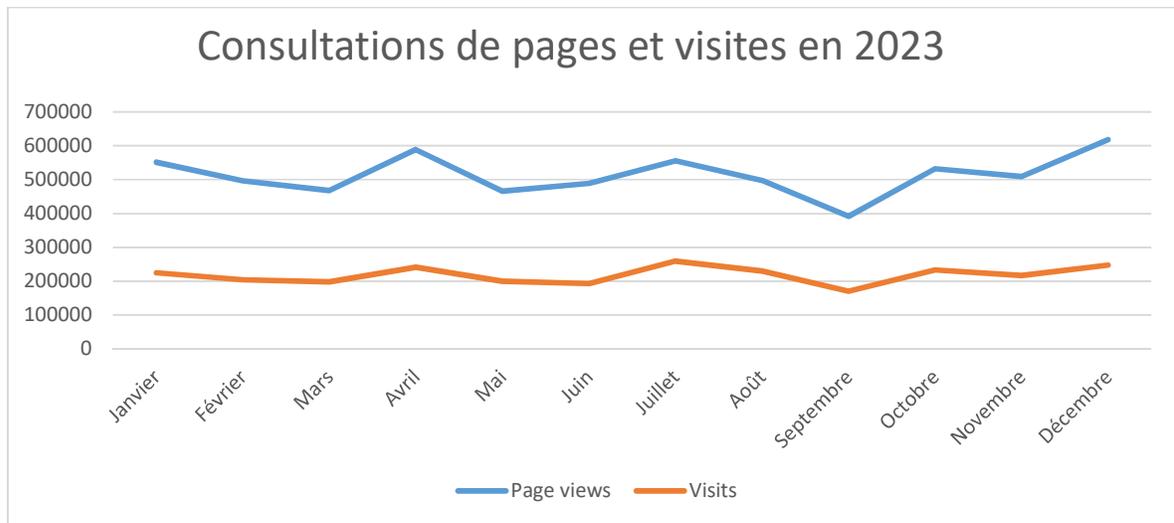
Le 5 avril 2023, Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État Pietro Parolin a effectué une visite de travail au Luxembourg.

C.6 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

C.6.1 Communication gouvernementale et interne

Le portail www.gouvernement.lu

En 2023, le portail www.gouvernement.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 1,41 millions de visiteurs uniques. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 0,55% du nombre de visiteurs uniques.



La version française du portail reste de loin la plus consultée, comptant 75,8% des visites, suivie de la version anglaise (13%), allemande (10,4%) et luxembourgeoise (0,8%).

La majorité des visiteurs consulte le site depuis le Luxembourg (53,2%) et les pays limitrophes (Belgique 18,1%, France 5,1%, Allemagne 3,6%). Les seuls pays non-européens à figurer parmi les top 10 sont les UAE (1,1%), les États-Unis (0,9%) et l'Inde (0,7%).

Les comptes de www.gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2023, 2.411 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte *Twitter/X* du Gouvernement et 794 nouveaux abonnés se sont inscrits sur le compte *Facebook*. Au 31 décembre 2023, le compte *Twitter/X* de www.gouvernement.lu comptait dès lors 36.402 *followers* et sa page *Facebook* comptait 24.085 abonnés. Depuis le 1^{er} mars 2023, le Gouvernement est également actif sur *Instagram* et y compte au 31 décembre 2.044 abonnés.

En 2023, la chaîne *YouTube* de www.gouvernement.lu a généré 822.068 vues, ce qui représente une augmentation de 205% par rapport à l'année 2022 et a vu le nombre d'abonnés augmenter de 184 pour atteindre un total de 6.012. Le SIP a assuré la transmission directe des conférences de presse des membres du Gouvernement via sa chaîne *YouTube*. De même, le SIP a rédigé et intégré le sous-titrage des vidéos publiés sur sa chaîne *YouTube*.

Le portail www.luxembourg.lu

En 2023, le portail www.luxembourg.lu accueillait au total 738.081 visiteurs uniques (+30%). Ils ont visité le portail 950.997 fois pour consulter 1,4 millions de pages (+38,6%). Les contenus les plus consultés étaient en lien avec l'emploi et les études au Luxembourg, ainsi qu'avec la mobilité et les langues. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 46,6% des visites. La version anglaise arrive en deuxième position avec 31% de visites. La version allemande ferme la marche avec 22,4% des visites.

Une attention particulière a été apportée à l'amélioration qualitative des pages web existantes, afin de garantir une meilleure expérience aux utilisateurs, un meilleur référencement sur les moteurs de recherche et une meilleure accessibilité pour des personnes à besoins spécifiques.

Luxembourg.lu sur les réseaux sociaux

Sur 2023, les comptes de Luxembourg.lu sur *Facebook* et *Twitter/X* ont réussi à attirer des nouveaux *followers*, 386 sur *Facebook* (3.800 en total) et 2.100 sur *Twitter/X* (8.800 en total).

Newsletter

En 2023, douze Newsletters ont été publiés afin de promouvoir les contenus du site et de mettre en avant des personnalités ou initiatives luxembourgeoises. L'édition de décembre 2023 a été envoyée à 3.756 personnes (+2.249).

Le portail www.elections.public.lu

L'année 2023, année d'élections communales ainsi que d'élections législatives, le site www.elections.public.lu a connu un franc succès. Le Gouvernement, dans le cadre de sa mission d'information, a publié les résultats des élections en direct sur www.elections.publics.lu.

En 2023, le portail www.elections.public.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 303.838 de visiteurs uniques. Évidemment les mois de juin et d'octobre ont généré le plus de trafic avec 123.141 visiteurs uniques lors des élections communales en juin et 87.319 de visiteurs uniques pour les élections législatives en octobre.

Le site www.covid19.lu

Le SIP est en charge de la mise à jour du site officiel sur la pandémie COVID-19. Le site reprend les informations officielles sur les mesures et recommandations sanitaires, des informations pour voyageurs, les gestes de protection, les informations sectorielles et des FAQ thématiques.

En 2023, le site www.covid19.lu comptait 116.953 visiteurs uniques ce qui représente une baisse de 92,69% par rapport à 2022.

Traductions

En 2023, le volume des traductions a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, baisse due à l'atténuation de la pandémie. Mais le nombre d'articles traduits sur le site www.gouvernement.lu a pu continuellement être augmenté, ce qui favorise un flux d'informations rapide et efficace des résidents et des travailleurs frontaliers.

Au total, le SIP a traduit 493.673 mots dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg, dont 142.001 en allemand, 189.872 en anglais, 129.991 en luxembourgeois et 31.809 en français.

Ces différences entre les quatre langues sont surtout dues au fait que les textes de base sont souvent rédigés en français.

Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles

A la Représentation permanente auprès de l'Union européenne, les relations avec la presse ont été marquées par des questions liées aux élections législatives d'octobre 2023, qui ont suscité un vif intérêt de la part des correspondants internationaux à Bruxelles.

En 2023, les demandes d'accès aux documents en vertu du règlement UE 1049/2001 se sont multipliées. Le SIP a assuré dans ce contexte un rôle de coordination et de conseil entre les différentes administrations concernées, et a assuré le relais avec le Secrétariat général du Conseil. A noter que les dernières années ont vu une tendance allant vers un accès de plus en plus large des citoyens à des documents traités au niveau européen.

Groupe Mondorf

En tant que coordinateur des chargés de communication des départements ministériels sous la forme du « Groupe Mondorf », le SIP a convoqué le groupe le 13 juillet 2023 pour aborder les principaux développements en termes de communication gouvernementale. Au cours de l'après-midi un échange avec des représentants de la presse nationale a eu lieu.

C.6.2 Édition

Distribution des publications

En 2023, le SIP a diffusé 3.338 brochures, sous forme imprimée, à la fois au Luxembourg et à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement de l'enseignement au Luxembourg (48%), de particuliers au Luxembourg (24%) et d'ambassades et de représentations luxembourgeoises à l'étranger (11%).

La version anglaise était la plus populaire avec 45% des commandes suivi de la version allemande (29%) et de la version française (26%).

Les cinq publications les plus demandées en 2023 étaient :

- à propos... de l'histoire du Luxembourg (1.464 exemplaires),
- à propos... des langues au Luxembourg (1.075 exemplaires),
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (354 exemplaires),
- à propos... des symboles de l'État et de la Nation (167 exemplaires) et
- à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne (67 exemplaires).

Les publications du SIP ont été téléchargées plus de 2.125 fois en 2023 sur les sites www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Les publications les plus téléchargées étaient :

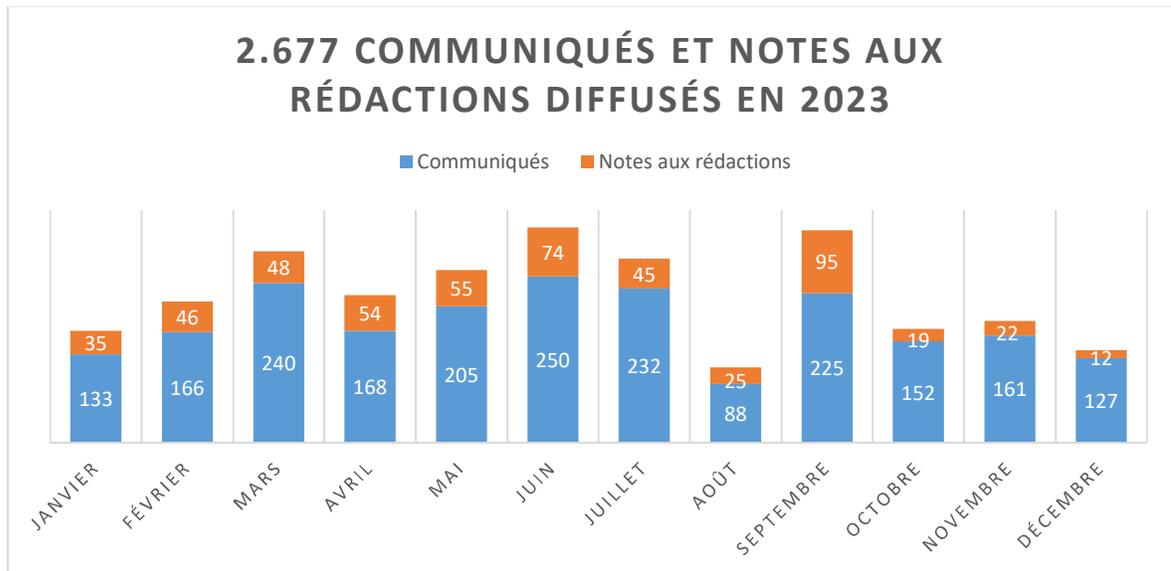
- le Guide de rédaction (741 téléchargements),
- à propos... de l'histoire du Luxembourg (420 téléchargements),
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (365 téléchargements),
- à propos... des langues (257 téléchargements) et
- à propos... du Luxembourg et de l'Union européenne (109 téléchargements).

Éléments signalétiques

Le SIP a également pour mission de créer une identité visuelle uniforme pour les éléments signalétiques de l'État. Comme 10 ministères ont changé de dénomination, le SIP a créé le fichier graphique et commandé de nouveaux arrière-fonds et roll-up pour ces ministères et administrations.

Extranet presse

2.147 communiqués et 530 notes aux rédactions ont été diffusés en 2023, ce qui correspond à un total de 2.677 messages envoyés à la presse.



Formation

23 chargés de presse ont suivi une formation de l'Extranet presse afin de garantir une utilisation aisée et correcte du programme permettant la diffusion des communiqués à la presse.

C.6.3 Organisation et relations presse

Visites au Luxembourg et à l'étranger

Le SIP a géré, pour plus de trente visites de dignitaires étrangers, les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, pris en compte l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle de ces événements.

Parmi ces visites, on peut citer celle du Premier ministre de Finlande, du Président de la Roumanie, du Premier ministre du Portugal, du Secrétaire d'État du Saint-Siège, du Premier ministre de Slovénie, et du Président de la République fédérale d'Allemagne.

Le SIP a en outre géré la couverture médiatique de plusieurs déplacements officiels et missions économiques à l'étranger des membres du Gouvernement, parfois y compris l'accompagnement et l'encadrement de représentants de la presse nationale sur site, tels que p.ex. la visite officielle du Premier ministre, ministre d'État, et du ministre des Classes moyennes, ministre du Tourisme, en République socialiste du Viêt Nam en mai, et le déplacement du Premier ministre en Corée du Sud à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice de la guerre de Corée.

Lors des participations du Premier ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe engagé sur place.

Autres manifestations

Le SIP a également mis en place le dispositif média lors de grandes manifestations nationales telles que la fête nationale, la Journée de commémoration nationale, la cérémonie lors du 100^{ème} anniversaire de la *Gëlle Fra* voire lors d'événements politiques majeurs telles que les réunions du Comité de coordination tripartite ou les négociations de coalition successives en amont du changement de Gouvernement à la suite des élections législatives en octobre 2023.

S'y ajoute la couverture médiatique d'événements d'envergure comme p.ex. la réunion de haut niveau de l'Initiative pour les petits États (SCI) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou la coordination et l'accompagnement de neuf séances d'assermentations de bourgmestres et échevins à la suite des élections communales du 11 juin 2023 ainsi que la tournée estivale de centres d'incendie et de secours organisées par le ministère de l'Intérieur.

La couverture photo a été assurée en amont et le jour des élections, lors des négociations en vue de la formation du Gouvernement, des audiences de congé des ministres sortants, des assermentations des membres du nouveau Gouvernement ainsi que lors des cérémonies de passation des pouvoirs. Le SIP a en outre coordonné la réalisation de nouvelles photos officielles des membres du Gouvernement, y compris les portraits officiels de membres du Gouvernement et la photo de famille du nouveau Gouvernement.

Conférences de presse

Le SIP s'est chargé de l'organisation et de la coordination technique d'une quinzaine de conférences de presse qui ont été diffusées en partie en direct via Internet, avec une traduction simultanée - *via* le recours à des interprètes professionnels - en français, de même que l'interprétation en langage des signes.

Collaboration avec la Maison du Grand-Duc

Le SIP a organisé et coordonné le volet média de la visite d'État en République de Lettonie de S.A.R. le Grand-Duc en mars tout comme la visite d'État au Luxembourg du président et de la première dame de la République de Cabo Verde deux mois plus tard.

La médiathèque

Plus de 28.000 nouvelles photos ont été ajoutées, indexées et légendées à la médiathèque gérée par le SIP en 2023. Le nombre total d'images présentes dans la médiathèque s'élève désormais à 250.000 photos réparties sur 20.000 reportages, représentant une croissance de 50% de photos de plus par rapport à l'année 2022.

Après d'importants travaux préparatifs menés dans les années 2020 à 2023, la médiathèque fera peau neuve au courant de l'année 2024.

C.6.4 Publication d'avis

Annonces et avis officiels

En 2023, le SIP a diffusé un total de 265 annonces, couvrant des sujets tels que les postes vacants, les soumissions et les annonces relatives aux élections législatives du 8 octobre, etc. dans les quotidiens. De plus, 36 annonces ont été publiées dans les hebdomadaires, le tout avec un budget global de 737.521 €. En comparaison, en 2022, le SIP avait diffusé 270 annonces similaires dans les quotidiens et 34 annonces dans les hebdomadaires, pour un coût total de 807.054 €.

C.6.5 Open data et accès à l'information

Open data - portail www.data.public.lu

Le portail national www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration entre le SIP, le Géoportail et le ministère de la Digitalisation. Il constitue une plate-forme centrale des données disponibles et permet l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs des données.

À la fin de l'année 2023, les indicateurs-clé du portail témoignent de son évolution positive : le portail compte 1.832 jeux de données (+110) et 23.201 ressources (+ 7.572). Le nombre d'utilisateurs est monté à 2.102 (+265), celui des réutilisations est descendu à 136 (-19, suite à une suppression de contenus qui ne sont plus disponibles) et celui des organisations est monté à 187 (+26). L'activité est également en hausse au niveau des discussions (52 nouvelles discussions en 2023 et un total de 511).

Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type *hackathon*, c'est-à-dire des concours d'élaboration d'idées, de concepts ou d'applications autour d'un sujet défini. En juin 2023 le SIP a animé, en collaboration avec le ministère de la Digitalisation et le *GovTechLab*, un événement visant la réutilisation de données disponibles sur www.data.public.lu avec, comme thème phare, la langue luxembourgeoise. Les résultats sont consultables sur le portail : <https://data.public.lu/fr/posts/une-palette-didees-pour-etoffer-les-outils-linguistiques/>

Open data maturity report de l'European Data Portal (EDP)

Comme les années précédentes, le Grand-Duché a participé au sondage et aux réunions relatives à un *benchmark* sur la maturité des États membres dans le domaine de l'*open data*. Ce dernier est organisé par les experts du portail *open data* européen www.europeandataportal.eu sur demande de la Commission européenne. Le Grand-Duché a obtenu un score de maturité de 83 % (72% en 2022), ce qui correspond à une 18^{ème} place dans le classement général de 2023.

Satisfaction des utilisateurs du portail *Open-data*

Au troisième trimestre 2023, le SIP a organisé une enquête de satisfaction en ligne. Elle révèle que 70 % des répondants sont satisfaits du portail, louant sa conception et sa clarté, et que la majorité le visite mensuellement et en a déjà réutilisé des données. Les utilisateurs souhaiteraient disposer de plus de données dans les domaines du logement et des sciences et technologies. Bien que la taille de l'enquête limite les conclusions définitives, elle confirme les efforts pour élargir l'offre notamment dans les domaines des données géospatiales, environnementales, statistiques et de mobilité, en mettant l'accent sur les données en temps réel. Plus d'informations sont disponibles sur le site : <https://data.public.lu/fr/posts/des-utilisateurs-satisfaits-mais-loin-detre-rassasies/>.

Accès à l'information – administration transparente et ouverte

En 2023, un nombre total de 132 demandes de documents ont été introduites *via MyGuichet*, dont 49 ont reçu une suite favorable et 68 ont été refusées. 10 demandes ont été mises en correction, pour le besoin de renseignements supplémentaires. 5 demandes sont toujours en état d'attente de réponse.

Accessibilité web

En 2023, le SIP a réalisé 15 audits complets de sites, 93 audits simplifiés de sites et 6 audits d'applications mobiles. Les résultats de ces audits sont publiés sur le portail accessibilite.public.lu : <https://accessibilite.public.lu/fr/news/2024-01-22-rapport2023.html>.

Le SIP a par ailleurs reçu et géré trois réclamations relatives à l'accessibilité. Toutes ces procédures se sont conclues par une solution proposée à court terme.

L'inaccessibilité des documents PDF étant une barrière très fréquente dans l'accès à l'information sur les sites publics, le SIP a créé et publié un nouveau référentiel relatif à l'évaluation de l'accessibilité des documents PDF : <https://accessibilite.public.lu/fr/rapdf1/index.html>

Concernant le volet sensibilisation, le SIP a réalisé trois formations à l'INAP sur l'introduction à l'accessibilité (12 heures, 44 participants), trois formations sur l'accessibilité des documents PDF (6 heures, 46 participants), et a présenté à cinq reprises l'accessibilité dans le cadre de la formation spéciale des fonctionnaires des niveaux A et B.

C.7 Le Service de renseignement de l'État (SRE)

C.7.1 Introduction

La loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (SRE) définit clairement ses missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans une optique d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :

- L'espionnage et l'ingérence
- Le terrorisme et l'extrémisme à propension violente
- La prolifération d'armes de destruction massive ou de produits liés à la défense et des technologies afférentes
- La cyber-menace et le crime organisé, dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes

C.7.2 Principales menaces en 2023

L'environnement géopolitique et sécuritaire actuel est marqué par une multipolarité croissante et une montée de menaces complexes soumises à des mutations permanentes. Ces évolutions concernent l'Europe dans son ensemble. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la résurgence du conflit israélo-palestinien et les rivalités croissantes entre certaines grandes puissances sont des facteurs qui ont profondément marqué la réalité sécuritaire en Europe et impacté sur les différentes menaces visant le sol européen. L'adaptation à un contexte de plus en plus exigeant, tant par la complexité des menaces que par leur évolution technologique, reste un enjeu central pour le SRE dans un souci de continuer à fournir aux décideurs politiques et autorités nationales compétentes un renseignement de qualité.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente

Les menaces émanant du terrorisme et de la radicalisation violente sont restées des priorités thématiques et opérationnelles pour le SRE en 2023.

La détection précoce d'acteurs radicalisés par la propagande djihadiste est restée une importance de premier plan pour le SRE. Depuis quelques années, les services de renseignement occidentaux constatent des changements profonds dans les modes opératoires des groupements terroristes en Europe. De manière générale, le terrorisme d'inspiration djihadiste a évolué et se matérialise souvent sous forme d'acteurs solitaires, de plus en plus jeunes et qui agissent souvent dans

le contexte de réseaux en ligne assez volatils où la propagande djihadiste est omniprésente. Les groupes terroristes tels que l'État islamique ou *Al-Qaïda* ont su profiter d'évolutions géopolitiques, dont notamment l'effritement du pouvoir de l'État en Afghanistan et au Sahel. L'instabilité qui règne dans ces régions crée un vide permettant aux groupements terroristes de se redévelopper.

Le conflit entre le Hamas et Israël a créé un terrain propice à une recrudescence de la radicalisation violente en Europe

Depuis octobre 2023, l'escalade du conflit entre Israël et le Hamas a augmenté le risque que des individus radicalisés décident de passer à l'action et représente une opportunité pour des groupes terroristes internationaux, tels que l'État islamique ou *Al-Qaïda* d'exacerber les animosités existantes et de recruter de nouveaux membres.

Le phénomène de la radicalisation des jeunes ne concerne pas uniquement l'extrémisme islamique, mais également d'autres courants de l'extrémisme violent, comme l'extrémisme de droite par exemple. Dans ces domaines également la radicalisation a souvent lieu en ligne, moyennant un libre accès à des manifestes et du matériel extrémiste ou par des contacts avec des personnes partageant la même idéologie et qui sont faciles à établir dans le monde virtuel. Détecter et prévenir à temps le recours à la violence par ces jeunes, reste un enjeu majeur pour le SRE.

En Europe, les menaces émanant des extrémismes violents, autres que le *djihadisme*, visant la délégitimation des institutions de l'État, restent d'actualité. Leurs adeptes cherchent délibérément à éroder la confiance dans les pouvoirs publics dans l'objectif de conduire à une polarisation et à une division de la population.

Dans le cadre de son travail d'anticipation et de prévention dans le domaine du terrorisme et de la radicalisation violente, le SRE a fourni des briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux compétents. Il a également continué sa coopération étroite avec ses partenaires nationaux et internationaux.

Anticipation et prévention des activités d'espionnage ou d'ingérence

Le SRE continue à noter l'importance persistante d'activités d'espionnage ou d'ingérence visant à étendre l'influence de certains États ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation. Cette tendance a été accélérée par la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie et l'intensification des rivalités économiques et politiques de certaines grandes puissances.

Ces nouvelles réalités géopolitiques ont engendré des changements au niveau des moyens employés par les services de renseignement hostiles. Le défi est de taille étant donné que les formes d'ingérence et d'espionnage se sont diversifiés : cyberattaques visant des informations stratégiques, campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux, vols de connaissances et technologies sensibles, pression économique ou contrôle des diasporas.

Il importe de préciser que certains États hostiles privilégient de manière croissante le recours à des moyens cybernétiques ou les combinent aux moyens opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage. Le nombre de cyberattaques enregistrées au Luxembourg ou utilisant

des infrastructures informatiques situées sur le territoire luxembourgeois pour s'attaquer à des pays tiers s'est maintenu à un niveau élevé en 2023.

Ces activités par des puissances hostiles ou encore des États qui cherchent à avancer leurs intérêts stratégiques et économiques par des moyens clandestins, violent non seulement la souveraineté des États visés, y compris du Luxembourg, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques.

Les menaces pour la stabilité et la sécurité sont de plus en plus liées à l'emploi de tactiques hybrides. L'attribution d'une telle attaque reste un défi.

En 2023, des activités d'espionnage et d'ingérence par des puissances hostiles, contrairement aux intérêts de sécurité du Luxembourg, ont été documentées par le SRE. Le SRE a poursuivi son étroite coopération avec ses partenaires nationaux et internationaux, et a fourni plusieurs briefings de sensibilisation en la matière.

Protection du patrimoine économique et scientifique

L'année 2023 a été marquée par une prise de conscience accrue des menaces liées à la sécurité économique, au niveau européen et national

Le Luxembourg héberge sur son territoire des secteurs d'importance stratégique dans le domaine des technologies de la recherche et de l'innovation, qui sont à protéger contre des activités d'espionnage. Le travail du SRE vise à détecter et prévenir les menaces d'ingérence étrangère pesant sur les acteurs économiques et scientifiques stratégiques. Le SRE analyse des informations à des fins de renseignement économique, mais également dans une perspective de sensibilisation des acteurs concernés.

En 2023, une des priorités du SRE fut le domaine de la recherche scientifique au Luxembourg. En effet, les recherches poussées effectuées dans les établissements universitaires et les centres de recherche peuvent constituer une cible de choix pour certains États ou groupes étrangers. Dans une optique de prévention et d'anticipation, le SRE sensibilise aux risques d'une atteinte à l'intégrité de certains programmes de recherche et au risque d'un éventuel transfert de technologie et de savoir vers des programmes militaires de pays étrangers.

Il importe également de rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2023, la loi du 14 juillet 2023 portant mise en place d'un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public, est en vigueur. Ce mécanisme national permet aux autorités de procéder au filtrage d'un investissement direct étranger qui confère à un investisseur étranger le contrôle d'une entité de droit luxembourgeois exerçant une activité critique et qui, de ce fait, peut, le cas échéant, être susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public du Luxembourg. En tant que membre du comité interministériel de filtrage des investissements, le SRE contribue activement à l'évaluation des différents dossiers.

Lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par ce phénomène et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double usage ainsi que de biens liés à la défense au Ministère de l'Economie et à l'Administration des douanes et accises (ADA).

En 2023, une partie substantielle des demandes adressées au SRE dans le cadre de la contre-prolifération concernait le suivi des sanctions de l'UE adoptées à l'encontre de la Russie

En 2023, l'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé dix demandes d'avis au SRE. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi modifiée du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de ses missions. En 2023, le SRE a ainsi procédé à 25 analyses de risque, dont 6 concernaient la mise en œuvre des sanctions de l'UE à l'égard de la Russie et de la Biélorussie.

C.7.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national et international, le SRE s'est investi à renforcer en 2023 sa coopération avec les administrations de l'État et d'autres acteurs stratégiques nationaux et étrangers.

Dans l'objectif de permettre des réponses politiques et opérationnelles adéquates au niveau national, le SRE a effectué des évaluations de risque ainsi que des briefings de sensibilisation en lien avec la radicalisation violente, la cyber-menace, le risque d'espionnage ou de prolifération pour les autorités nationales compétentes.

Dans le domaine du contre-espionnage et de l'ingérence, le SRE a continué sa coopération avec les institutions européennes ayant leur siège au Luxembourg.

C.7.4 Autorité nationale de sécurité

Enquêtes de sécurité effectuées en 2023 :

Nouveaux dossiers d'enquête	700 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	380
Demandes initiales & renouvellements	663
Demandes de changement du niveau d'habilitation	37
Nombre total de certificats d'habilitation générés	1.607
Nombre de décisions de refus	0
Dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	12

Dans le cadre de sa mission de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a émis des recommandations et a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.

C.8 Le Haut-commissariat à la Protection nationale (HCPN)

C.8.1 Prévention et gestion de crise

Plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en pétrole

Le plan d'intervention d'urgence en cas de rupture d'approvisionnement en pétrole a été approuvé et rendu exécutoire par le Conseil de Gouvernement le 7 juillet 2023.

Plan particulier d'intervention Centre pénitentiaire de Luxembourg / Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff (PPI CPL-CPU)

Le plan particulier d'intervention du Centre pénitentiaire de Luxembourg et du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff a été mis à jour.

Plan particulier d'intervention Parlement européen (PPI PE)

Le plan particulier d'intervention du Parlement européen sis à Luxembourg a été mis à jour.

C.8.2 Protection des infrastructures critiques

En 2023, le recensement des infrastructures critiques a été complété dans deux secteurs suivant une analyse de la dépendance des infrastructures critiques. En outre, le HCPN a notifié leur désignation à cinq opérateurs d'infrastructures critiques et a effectué les premières rencontres avec de ces opérateurs.

Le HCPN a produit et distribué aux opérateurs d'infrastructures critiques un Guide pour l'évaluation de la résilience des infrastructures critiques face aux intempéries et inondations.

En octobre 2023 a eu lieu un premier Colloque Résilience, organisé par le HCPN et ouvert aux opérateurs d'infrastructures critiques.

La directive (UE) 2022/2557 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques est entrée en vigueur en janvier 2023. Dans ce contexte, le HCPN, en concertation avec notamment la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), a participé à l'élaboration du projet de loi n° 8307 portant transposition de la directive (UE) 2022/2557.

Dans le cadre de la Recommandation du Conseil de l'UE relative à une approche coordonnée à l'échelle de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques, le HCPN a procédé à des tests de résistance des infrastructures critiques au niveau national dans le secteur de l'énergie.

C.8.3 Cybersécurité et sécurité des communications

Suivi des dossiers en matière de cybersécurité de l'Union européenne

En étroite concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux, le HCPN a élaboré l'avant-projet de loi portant sur la transposition de la directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2). En vue de la transposition de cette directive, le HCPN a initié un projet au niveau national de partage, à titre volontaire, d'informations pertinentes en matière de cybersécurité. Cette initiative vise notamment à améliorer le partage d'informations centré sur le Luxembourg, les capacités de détection et de réponse à incident et la connaissance du paysage de la menace, à anticiper les menaces, à accélérer la remédiation d'incident et à partager des bonnes pratiques. Elle sera progressivement mise en œuvre dans le cadre de la transposition de la directive SRI 2.

En ligne avec les priorités identifiées par le Conseil de l'UE, le HCPN et l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) ont fait réaliser courant 2023 un premier lot de missions de tests d'intrusion dans les secteurs d'infrastructures critiques de l'énergie, du transport et de la production et distribution d'eau potable. Par le biais du même programme de l'UE, le HCPN a pu supporter un établissement hospitalier dans la préparation d'un exercice cyber interne et a pu fournir des services de formation spécialisée aux agents du CERT gouvernemental et du *Computer Incident Response Center Luxembourg* (CIRCL). Dans l'ensemble, le Luxembourg a pu bénéficier de services spécialisés en matière de cybersécurité financés par l'Union européenne pour un montant total de 443.030 €.

Exercices Cyber

Dans le cadre du réseau de coopération européen pour la préparation et la gestion des crises cyber par les États membres de l'UE (EU-CyCLONe), le HCPN a participé aux exercices « *CySOPex* » et « *BlueOLEx 2023* ». Le HCPN a également participé à la filière stratégique de l'exercice « *Locked Shields 2023* » organisé par le « *NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence* » (CCDCOE).

Comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS)

Les principales activités en 2023 du Comité ont consisté en la surveillance du paysage de la menace, la coordination des mesures de cyberprévention et de cybersécurité en relation avec les incidents d'envergure au niveau national, le suivi du plan d'action de la quatrième Stratégie nationale en matière de cybersécurité, ainsi que la coordination des réponses à des enquêtes internationales.

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

En 2023, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), la charte de bonne conduite en matière de sécurité de l'information numérique a été revue par l'ANSSI. Cette révision a notamment pris en compte l'évolution des bonnes pratiques, des technologies, ainsi que des usages.

Afin de faciliter l'implémentation de la directive SRI 2 au sein des administrations et services de l'État, l'ANSSI, en concertation avec l'ILR, a débuté l'alignement de sa méthodologie d'analyse de risques en matière de sécurité de l'information aux exigences de l'autorité de régulation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne, l'ANSSI a été désignée en tant qu'autorité compétente au niveau national pour la mission de supervision des mesures spécifiques mises en place par les fournisseurs de services d'hébergement. L'ANSSI a ainsi défini des procédures opérationnelles nécessaires à cette nouvelle mission, en concertation avec les autres acteurs nationaux.

Suite à la définition de son plan de communication et de son plan de sensibilisation, l'ANSSI a publié une Newsletter périodique et une première fiche de sensibilisation.

L'ANSSI a également organisé et accueilli la conférence VISIT (« *Verwaltung integriert sichere Informationstechnologie* »), réunissant les autorités nationales en charge de la sécurité de l'information de l'administration publique des pays germanophones.

CERT (Computer Emergency Response Team) gouvernemental (GOVCERT)

Au niveau du périmètre de protection et de la résilience cybernétique, le CERT gouvernemental avait développé en 2021 un catalogue de services essentiels dédiés aux infrastructures critiques et aux établissements publics. En 2023, toutes les entités critiques et la majorité des établissements publics ont souscrit à ces services.

Le CERT gouvernemental a réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'hameçonnage (« *phishing* ») dont une adressée à l'ensemble des agents étatiques.

Le CERT gouvernemental a participé aux exercices de cybersécurité « *Locked Shields 2023* » et « *NATO CMX* ». Finalement, plusieurs audits de sécurité ont été réalisés auprès de l'administration centrale, des infrastructures critiques et d'autres institutions.

C.9 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC)

L'année 2023 a notamment été marquée par les éléments suivants :

- Médias : finalisation du cadre légal pour le lancement du DAB+.
- Connectivité : mise en œuvre de la stratégie ultra-haut-débit ; mise en service du GIE « *MyConnectivity* » ; conférence mondiale des radiocommunications (WRC-23) ; étude de faisabilité pour un réseau de radiocommunication critique à large bande ; négociation du « *Gigabit Infrastructure Act* ».
- Politique numérique : négociation du *Data Act* et du *AI Act*.

C.9.1 Liberté d'expression & Pluralisme – Presse écrite

Régime « Aide à la presse », mis en place par la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel

Publications ayant bénéficié du régime « Maintien du pluralisme » pour un total de 9,9 millions € :

Contacto – Delano – Journal.lu – L'essentiel – *Lëtzebuenger Land* – *Luxemburger Wort* – Luxtimes – Paperjam – reporter.lu – Revue – *Tageblatt* – Télécran – Virgule – Woxx – *Zeitung vum lëtzebuenger Vollek*.

Publications ayant bénéficié du régime « Promotion du pluralisme » pour un total de plus de 300.000 € :

Lesfrontaliers.lu - chronicle.lu – Femmes magazine.

Publication ayant bénéficié du régime « Éducation aux médias et à la citoyenneté » pour un total de plus de 100.000 € :

Forum.

Publication ayant bénéficié du régime transitoire pour un total de 1,1 millions € :

Le Quotidien.

Le détail des montants est disponible sur le portail data.public.lu.

Soutien au paysage médiatique

Dans le cadre de la convention signée avec Radio ARA en 2021 pour les années 2021-2025, un soutien annuel pour l'année 2023 à hauteur de plus de 250.000 € a été versé à « *Mond op a.s.b.l.* ».

Une deuxième convention a été signée avec l'Université du Luxembourg pour les années 2024-2027, portant sur un total de 350 000 € pour le soutien de la recherche au sujet de l'environnement médiatique luxembourgeois et de son évolution.

Service public (RTL Luxembourg & 100,7)

Média de service public 100,7

Le 31 mars 2023, le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias a signé la troisième convention pluriannuelle avec le Média de service public 100,7 qui couvre la période 2024-2030, tel que prévu à l'article 13 de la loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public « Média de service public 100,7 ».

Mission de service publique confiées à CLT-UFA

L'année 2023, dernière année de la convention pluriannuelle 2021-2023, a notamment été marquée pour CLT-UFA par la couverture de deux échéances électorales importantes, à savoir les élections communales et les élections nationales, ainsi qu'une production record de contenus sportifs.

C.9.2 Audiovisuel

Radio numérique et réforme de la loi sur les médias électroniques

Le projet de loi portant modification de la [loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques](#) (ci-après « loi sur les médias électroniques ») a été déposé au courant de 2023 et dès vote de la Chambre des députés, s'ensuivra un appel à candidatures pour désigner le multiplexe numérique qui obtiendra une licence en tant qu'opérateur et un appel à candidatures sera lancé pour l'octroi des permissions pour les radios commerciales, conformément au calendrier indiqué dans la [feuille de route](#). En parallèle à ce projet de loi, le SMC a débuté ses travaux en vue d'une réforme de la loi sur les médias électroniques.

Mémoire en Intervention dans l'affaire C-769/22

Le SMC a émis des observations dans l'affaire C-769/22 au travers du Mémoire en intervention dans la procédure de manquement entamée par la Commission européenne à l'encontre de la Hongrie au sujet de la protection des mineurs et du principe du pays d'origine dans le cadre de l'application de la directive relative à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive « SMA »).

Eurovision

Dans le contexte de l'édition 2023 du concours Eurovision de la chanson (*Eurovision Song Contest*) qui s'est déroulé à Liverpool, le Gouvernement a annoncé formellement son soutien pour la participation d'un(e) candidat(e) représentant le Luxembourg à l'Eurovision en 2024.

En novembre 2023, un jury international a évalué un casting de présélection qui s'est déroulé à la *Rockhal* pendant 3 jours. Sur les 300 candidats ayant soumis 500 chansons, huit finalistes ont été sélectionnés pour participer au *Luxembourg Song Contest* en janvier 2024.

European Media Freedom Act

La proposition de règlement sur la liberté des médias est un ensemble inédit de règles visant à protéger le pluralisme et l'indépendance des médias dans l'Union européenne. Le règlement

proposé comprend, entre autres, des garanties contre les ingérences indues dans les décisions éditoriales et contre la surveillance. Il met l'accent sur l'indépendance et le financement stable des médias de service public, ainsi que sur la transparence de la propriété des médias et de l'attribution de la publicité publique.

Le règlement prévoit également des mesures visant à protéger l'indépendance des rédactions et à divulguer les conflits d'intérêts tout comme des garanties solides contre l'utilisation de logiciels espions contre les médias. Enfin, le règlement abordera la question des concentrations de médias et créera un nouveau comité européen indépendant pour les services de médias, composé d'autorités nationales de régulation chargées des médias. La Commission a également adopté une recommandation complémentaire visant à encourager les garanties internes pour l'indépendance éditoriale. Le Luxembourg s'est depuis le début félicité de la proposition de la Commission et salue l'accord conclu en décembre 2023, mettant fin aux négociations politiques.

C.9.3 Connectivité

Réglementation Communications électroniques

C.9.3.1.1 Activités internationales

Conférence mondiale des radiocommunications (CMR 2023)

Une délégation composée des représentants du SMC, de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et de la SES a participé à la conférence mondiale des radiocommunications, qui a lieu tous les quatre ans, et qui s'est déroulée en 2023 du 20 novembre au 15 décembre.

L'accord sur la mise à jour Règlement des radiocommunications par la CMR-23 identifie de nouvelles ressources de spectre radioélectrique pour soutenir l'innovation technologique, approfondir la connectivité mondiale, accroître l'accès et l'utilisation équitable à des ressources radioélectriques spatiales et renforcer la sécurité en mer, dans les airs et sur terre. Pour ce faire, la CMR-23 a identifié, entre autres, du spectre pour les télécommunications mobiles internationales (IMT), qui sera crucial pour étendre la connectivité à large bande et développer la 5G voire la 6G. L'avenir de la bande UHF (470-694 MHz) fut discuté de manière très controversée, opposant les défenseurs de la diffusion numérique terrestre (DVB-T) contre ceux œuvrant en faveur du service mobile la partie inférieure de la bande UHF ayant obtenu en fin de compte une attribution secondaire au service mobile. La CMR-23 a également adopté des mesures réglementaires pour la fourniture de liaisons inter-satellites.

Conseil « Transports, télécommunications et énergie »

Le précédent Ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, a assisté en juin 2023 au Conseil « Transports, télécommunications et énergie » de l'Union européenne à Bruxelles. Elisabeth Margue, nouvelle ministre déléguée auprès du Premier Ministre chargée des Médias et des Communications, a participé à la dernière réunion du Conseil de l'année 2023 dans sa formation « Télécommunications ». Les débats des deux formations ont porté respectivement sur le futur de la connectivité, les négociations portant sur le règlement « *Artificial Intelligence Act* » et l'approbation de la position du Conseil sur le règlement « *Gigabit Infrastructure Act* ».

Proposition de règlement « Gigabit Infrastructure Act »

La Commission européenne a déposé en mars 2023 la proposition de règlement « Gigabit Infrastructure Act » (GIA), qui a pour objectif la réduction des coûts du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit. Lancé par la Présidence suédoise du Conseil de l'Union, la Présidence espagnole a mené les négociations et a abouti à l'adoption d'une position commune du Conseil le 5 décembre 2023.

C.9.3.1.2 Activités nationales

Projet de loi n°8318

Le projet de loi n°8318 visant à favoriser le déploiement de réseaux de communication à haut débit a été déposé à la Chambre des députés le 29 septembre 2023. Ce projet vise à créer de nouveaux régimes d'aides en faveur du déploiement de réseaux de communication à haut débit fixes et mobiles suivant le nouveau règlement (UE) n°2023/1315 modifiant le règlement (UE) n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

Projet de loi n°8205

Le projet de loi n°8205 portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques a été déposé à la Chambre des députés le 24 avril 2023. La loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques, communément appelée « Code des communications électroniques », rend une modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques nécessaire du fait que la loi du 17 décembre 2021 régit les dispositions relatives aux fréquences radioélectriques harmonisées au niveau de l'Union européenne tandis que la loi modifiée du 30 mai 2005 précitée continue à s'appliquer aux fréquences assignées pour les réseaux publics gouvernementaux et de la défense, en matière audiovisuelle et des médias et à des fins de radioamateur, de maintien de l'ordre public, de sécurité publique et de défense. Une des modifications-clés de la loi modifiée du 30 mai 2005 consiste à trouver une réponse législative adaptée permettant de mettre fin à l'utilisation non-conforme, non-autorisée ou dangereuse de dispositifs, tels que les drones ou les brouilleurs illégaux, qui se multiplie et se démocratise dans notre vie quotidienne.

Réseaux à ultra-haut débit

Appels à projets 5G

Le 14 novembre 2023, le SMC, le ministère de l'Économie, le Fonds national de la recherche (FNR) et Luxinnovation ont lancé un appel à projets conjoint afin d'offrir aux entreprises et aux institutions de recherche une nouvelle opportunité de financement pour soutenir des consortiums souhaitant tirer profit des technologies de communication 5G dans leur domaine de recherche ou d'activité commercial.

Des informations supplémentaires peuvent être consultées sous : <https://research-industry-collaboration.lu/calls/joint-call-5g-communication-technologies>

Stratégie ultra-haut débit fixe

- Aides sociales

Le SMC a lancé en 2023, en collaboration avec le Fonds national de solidarité (FNS), une aide sociale pour réduire les coûts d'une connexion internet fixe pour les citoyens les plus démunis.

Cette aide est distribuée sous forme d'un bon, qui donne droit à une réduction de 10 € par mois pour les bénéficiaires de l'allocation vie chère de l'année précédente, réduisant le travail administratif du citoyen et de l'administration au minimum. En 2023, un total d'environ 24.000 bons ont été distribués, dont plus de 40% ont été activés.

- *MyConnectivity*

Le SMC continue de travailler sur l'implémentation des autres objectifs de la stratégie, en étroite collaboration avec le GIE *MyConnectivity* (<https://myconnectivity.lu/>). Pour rappel, *MyConnectivity* est un groupement d'intérêt économique, fondé par le SMC en partenariat avec LU-CIX GIE.

Ainsi, un guide sur le câblage vertical a été lancé en 2023 afin de mieux informer les propriétaires, surtout en copropriété, sur cette problématique qui reste un frein significatif à l'accès aux services internet de pointe des citoyens. En outre, *MyConnectivity* a lancé un projet pilote avec la commune de Berdorf (une des communes qui n'est quasiment pas connectée aux réseaux nationaux de télécommunication) visant à clarifier les travaux d'infrastructure nécessaires et d'accélérer la planification de ceux-ci. Les conclusions de ce projet pilote seront par la suite appliquées dans d'autres communes qui n'ont qu'une faible couverture en infrastructures de connectivité évolutives.

- Conférences

Plusieurs conférences ont été organisées au cours de l'année, dont « *The State of Connectivity* », lors des *Luxembourg Internet Days*, portant sur les tendances actuelles et les défis liés à la connectivité, et le « *Future Workshop* », dédié au futur proche des infrastructures de télécommunications. L'objectif principal de ces conférences était de sensibiliser les invités en abordant des sujets pertinents liés à l'évolution des technologies de communication.

Communications quantiques

C.9.3.3.1 Luxembourg Quantum Communication Infrastructure (LuxQCI)

- Projet LUQCIA :

La convention dénommée « **LUXembourg Quantum Communication Infrastructure LAB** » entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg / *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) est entrée dans sa deuxième année d'activité. Après l'entrée en fonction du laboratoire en 2022, l'année 2023 a été marquée par la connexion et l'échange réussi de clés quantiques sur une longue distance, entre les campus universitaires de Kirchberg et Belval.

- Projet Lux4QCI :

Le SMC fait partie du consortium constitué autour du projet « *Luxembourg Experimental Network for Quantum Communication Infrastructure* » qui est co-financé par le programme *Digital Europe Programme* (DEP) et coordonné par l'Université du Luxembourg / *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT). Ce projet a été lancé le 1^{er} janvier 2023 et vise à développer et implémenter le premier réseau expérimental d'une infrastructure de communication basée sur les technologies quantiques au Luxembourg, visant à intégrer le segment terrestre ainsi que le segment spatial.

C.9.3.3.2 Coopération QCI – Corée du Sud

En juillet 2023, le Luxembourg et la Corée du Sud ont signé un protocole d'accord sur la coopération dans le domaine des technologies quantiques. La signature de ce protocole d'accord vise à encourager l'exploration d'opportunités stratégiques mutuellement bénéfiques entre le Luxembourg et la Corée du Sud, en renforçant les liens au niveau gouvernemental ainsi qu'entre les entreprises privées et les instituts de recherche des deux pays.

Dans la continuité de cette coopération, le 4 octobre 2023, le Luxembourg a signé un protocole d'accord avec SKTelecom (« SKT »), le plus important opérateur de téléphonie mobile en Corée du Sud afin de renforcer les échanges dans le domaine des technologies quantiques. SKT est un *leader* mondial des technologies quantiques, basé en Corée du Sud, qui vise à mettre en place le premier réseau gouvernemental national basé sur la sécurité quantique.

C.9.4 Communications Radio Critiques et Sécurité des réseaux

Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA)

En 2023, le service en charge des connectivités radio critiques (CRC) a poursuivi sa mission principale qui consiste à assurer la fiabilité et la disponibilité continue du service du réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) sur tout le territoire national. Des mises à niveau de l'infrastructure et des applications ont été réalisées et des effectifs ont été déployés avec l'objectif d'améliorer la couverture radio, de renforcer la sécurité, et d'accroître l'autonomie du réseau. C'est en vue de cet objectif qu'un *Security Operations Center (SOC)* a été mis en service en collaboration avec l'opérateur du RENITA.

Une deuxième station de base mobile MBS2 a été finalisée sous forme d'une remorque permettant d'augmenter localement la capacité et la couverture du réseau, simultanément à deux endroits en cas de crise ou d'incident. Ce dispositif est également en mesure d'établir un lien satellitaire de haute fiabilité avec GovSat-1.

Conscient des évolutions technologiques et de l'importance croissante de la communication à large bande, le service CRC a finalisé une étude de faisabilité pour un réseau de radiocommunication critique à large bande, afin de préparer le terrain pour la mise en œuvre d'un tel réseau à partir de 2025.

Le service CRC a dû faire face à une augmentation de la charge de travail et de la complexité des dossiers à traiter en relation avec la couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments. Ceci a pour conséquence que les services liés à l'élaboration et à la remise de tels dossiers, comme les formations des entreprises et des organismes de contrôle, sont également en demande croissante.

Afin de préparer l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication des services de sécurité et de secours de tous les pays membres de l'Union européenne et de la zone de Schengen, le service CRC participe au nouveau comité d'experts « *Mission Critical Communication Group (MCCG)* » de la Commission européenne.

Autorité Compétente GALILEO PRS (CPA)

Le service public réglementé PRS (*Public Regulated Service*) fournit un signal de géolocalisation par satellite fiable, ultra-précis et hautement crypté, réservé aux services de sécurité des États membres de l'UE. La CPA a entamé les démarches suivantes en vue du lancement de la phase opérationnelle du PRS qui fait partie des services de géolocalisation du système Galileo :

- rédaction d'un avant-projet de loi en vue de la création d'une autorité PRS responsable luxembourgeoise et préparation des procédures opérationnelles de la CPA ; et
- mise en place de l'infrastructure pour un projet pilote d'observation des signaux PRS visant la détection et la géolocalisation d'interférences en coordination avec l'*EU Agency for the Space Programme* (EUSPA), (projet européen EGIPRON).

Autorités Compétentes GOVSATCOM et IRIS²

Le SMC assure aussi la gestion des autorités compétentes qui gèrent l'accès aux programmes spatiaux GOVSATCOM et IRIS² de l'Union européenne, programmes ambitieux visant à permettre au futur une connectivité européenne souveraine à haut débit par satellite et une connectivité ultra-sécurisée pour les besoins gouvernementaux européens.

C.9.5 Politique numérique

Politique des données

En 2023, le SMC a élaboré un avant-projet de loi d'implémentation du *Data Governance Act* (DGA) (« avant-projet de loi relatif à la politique des données dans un environnement de confiance ») avec les acteurs concernés, avant de passer le lead au Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD) dans le contexte de la réorganisation interne du nouveau Gouvernement en décembre 2023 (voir point 1.7.1 ci-dessous). Le SMC a également contribué aux négociations de la proposition de Règlement européen en matière d'intelligence artificielle (« *AI Act* »), avant de préparer avec les acteurs concernés (dont notamment les régulateurs) l'implémentation concrète du cadre de gouvernance de l'IA pour les années à venir. Finalement, le service a suivi et contribué aux négociations du *Data Act* qui ont été finalisées fin 2023.

C.9.5.1.1 LuxConnect

En 2023, le SMC a accompagné les investissements stratégiques dans le domaine de la connectivité et des données hébergées au Luxembourg. LuxConnect continue à cet égard à mener des projets d'investissement dans la fibre optique. Avec le lancement du supercalculateur « Meluxina », LuxConnect assure l'hébergement adéquat pour cette machine gérée par Luxprovide dans le cadre du réseau de centres de calculs européens (EuroHPC). En octobre 2023, LuxConnect a présenté une *joint-venture* avec Proximus pour proposer une offre de cloud souverain et déconnecté.

Protection des données personnelles

En 2023, la thématique est surtout intervenue dans les travaux d'implémentation du *Data Governance Act* (DGA, dans le sens où l'échange de données entre administrations requiert une

intégration des principes fondamentaux du règlement général sur la protection des données (RGPD). En outre, le SMC a suivi les discussions quant à une nouvelle proposition de règlement pour l'harmonisation des procédures *cross-border* dans le cadre du RGPD.

En parallèle, le service a suivi les travaux du Comité de l'article 93 qui ont notamment porté sur la décision d'adéquation avec les États-Unis.

Innovative Initiatives and Digital Skills

En septembre 2023, « *Digital Luxembourg* » est devenu « *Innovative Initiatives* », marquant ainsi une phase de transition significative.

Au cours des dix dernières années, le rôle d' « *Innovative Initiatives* » au Luxembourg a en effet évolué. Le changement de nom permet d'aligner les domaines prioritaires d' *Innovative Initiatives* sur ceux du SMC.

C.9.5.3.1 Digital Skills

En collaboration avec les administrations concernées, le SMC coordonne la politique nationale en matière de compétences numériques et rassemble les actions du Luxembourg pour la feuille de route « *digital skills* » du très ambitieux programme « Décennie Numérique 2030 » de la Commission européenne.

Lors des « *Luxembourg Internet Days 2023* », le SMC et la *Digital Skills and Jobs Platform* avaient organisé un « *Atelier Skills and Jobs* », réunissant des experts IT volontaires et des étudiants BTS et leurs professeurs, permettant ainsi aux jeunes de créer des premiers liens avec le monde professionnel.

Conjointement avec IMS Luxembourg, le SMC a encore élargi les efforts de mobilisation des entreprises en organisant des ateliers de préparation pour les entreprises potentiellement donatrices et les porteurs de projets, préalablement au grand événement « *Digital Skills Matchmaking* » lors de l'ICT Spring 2023. 40 partenariats pour des places de stages, du soutien financier et de la logistique se sont ainsi formés grâce à ce *matchmaking*.

En juin 2023 a encore été lancée la nouvelle « *Digital Skills and Jobs Platform* », plateforme interopérable avec la Commission européenne et celle d'autres États membres, dotée d'informations sur l'offre de formations en compétences numériques. Ces informations « *digital skills* » résultent d'un nœud API instauré en partenariat avec l'Institut National pour la Formation Professionnelle Continue, INFPC.

Digital Decade

Le SMC représente le Luxembourg au niveau européen et a coordonné l'initiative de la Décennie Numérique au niveau national en 2023 par l'intermédiaire d'un groupe interministériel. Les travaux du groupe interministériel se sont concentrés durant la première année du programme sur l'établissement de la feuille de route stratégique nationale. Le programme *Digital Decade* impacte non seulement la politique numérique européenne mais aussi la politique numérique nationale, étant donné que le Luxembourg a adhéré aux cibles fixées dans les domaines clés qui sont les compétences numériques, les infrastructures numériques, la transformation numérique des entreprises et la numérisation des services publics.

Le service continue également à suivre en 2023 le programme pour une Europe numérique (*Digital Europe Program*) en tant que membre du comité de programme et, depuis cette année, en collaboration avec Luxinnovation, qui a été nommé *National Contact Point* pour le programme.

Infrachain

En 2023, le projet *Horizon 2020 TOKEN* (<https://token-project.eu/>), duquel *Infrachain* était une partie prenante, a été clôturé et le projet *Horizon Europe OASEES* (<https://oasees-project.eu/>) a commencé. Le nombre de nœuds *blockchain* gérés par *Infrachain* a pu être augmenté par l'ajout d'un nœud dans la *blockchain* du secteur public. En outre, *Infrachain* s'est vu confier l'exploitation d'un nœud de validation dans l'environnement pilote EBSI (*European Blockchain Services Infrastructure*). *Infrachain* a organisé deux *hackathons* durant l'année, ainsi que la 7^e édition de sa conférence *Infrachain Summit*.

Intelligence artificielle (IA)

En parallèle à la négociation du cadre réglementaire (cf. point 1.6.1), le service a préparé les bases d'une refonte de la stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, avec tous les aspects pertinents dont notamment un contact régulier avec l'écosystème concerné (académique et privé) et une gouvernance interministérielle. Ceci est en alignement avec la nouvelle attribution du SMC de « coordination de la politique en matière d'IA ».

C.9.6 Structures liées

Le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD)

Le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD) – relevant depuis fin 2023 de l'attribution du ministre ayant la digitalisation dans ses attributions – est une administration étatique qui a pour mission, en particulier, de contribuer au développement de la protection des données au sein d'environ 130 ministères et administrations étatiques.

Dans ce cadre, le CGPD a dispensé des conseils aux entités étatiques quant à la licéité des traitements de données, en particulier à la lumière du nouvel article 31 de la Constitution qui prévoit le droit à l'autodétermination informationnelle. Il a également suivi la mise en conformité aux règles de la protection des données de projets transversaux, tels que l'échange de données entre entités publiques, la surveillance de l'espace public (notamment en tant que membre de la Commission consultative « *Visupol* »), le traitement de données à des fins de recherche scientifique ainsi que l'archivage de données dans l'intérêt public.

En sa qualité d'organisme spécialisé en protection des données, le CGPD a accompagné et guidé les ministères et administrations, tels que le Ministère d'État, le Ministère de la Digitalisation, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Culture, dans l'élaboration de projets de loi et de règlements grand-ducaux ainsi que dans la mise en place de garanties appropriées pour les droits et libertés individuelles. Au cours de l'année 2023, le CGPD a également assisté des entités étatiques au niveau supranational.

Par ailleurs, le CGPD a contribué aux travaux du groupe de travail étatique *ad hoc* ayant pour mission de se pencher sur les questions juridiques et éthiques liées à la mise en œuvre des technologies d'intelligence artificielle.

Dans un objectif de sensibilisation et formation des agents publics, le CGPD a assuré, notamment auprès de l'Institut national d'administration publique (INAP), près de 30 séances de formation spécialisées en matière de protection des données et de la sécurité de l'information. Sur demande du Ministère de l'Intérieur, il a également tenu des cours spécifiques en la matière dans le cadre de la formation spéciale des agents communaux.

En outre, le CGPD a publié à l'adresse de tous les agents publics, 3 brochures concernant la sensibilisation au règlement général sur la protection des données ainsi que la prévention et la gestion des incidents de sécurité et des violations de données. Ces publications sont disponibles sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise (www.data.public.lu).

Dans son rôle de délégué à la protection des données auprès de 59 entités étatiques et 46 communes, le CGPD a notamment assisté des entités étatiques à l'occasion d'un audit et d'inspections sur site effectués par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Il a également assisté certaines communes dans le cadre d'enquêtes les concernant effectuées par la CNPD siégeant en formation restreinte.

Dans le cadre de sa mission d'assistance des délégués à la protection des données d'environ 70 entités étatiques, le CGPD a apporté son support et a fourni des conseils spécifiques, notamment par le biais de formations et la mise à disposition de lignes directrices et de modèles sur son espace digital de partage d'informations et de documents (*Sharepoint*).

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle & *Creative Europe Desk*

C.9.6.2.1 Aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, le comité de sélection du Fonds a statué pour l'année budgétaire 2023 sur 124 demandes d'aide financière sélective (AFS) et a distribué 86 aides pour un montant total de 38.240.137 €. 39 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant de 2.235.193 € et 44 aides à la production pour un montant de 35.954.458 €. Trois aides complémentaires Covid-19 (frais AFS production) ont été allouées pour un montant de 50.486 €.

C.9.6.2.2 Autres aides

Le Fonds a accordé 44 aides à la promotion pour 482.305,10 €, 29 bourses pour 37.802,52 €, un subside pour 2.500 € et trois récompenses pour 15.000 €.

Le Fonds a accordé 25 aides à la promotion pour 276.325,50 €, neuf bourses pour 14.336,49 €, quatre subsides pour 22.687,50 € et deux récompenses pour 9.000 €.

Dans le cadre de ses partenariats à Luxembourg et à l'étranger, le Fonds a soutenu un projet avec la chaîne de télévision luxembourgeoise RTL pour 150.000,00 €, cinq projets avec le Fonds des Médias du Canada pour un montant de 275.159 €, quatre projets avec le Fonds irlandais *Screen Ireland* pour un montant de 59.835 €, deux projets avec la chaîne de télévision franco-allemande ARTE pour un montant de 158.403 €, un projet avec le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges pour un montant de 150.000 €, deux projets avec le Fonds portugais ICA pour un montant de 45.000 €. Le Fonds a également soutenu à hauteur de 120.000 € une initiative commune de

dix fonds publics européens visant à promouvoir une industrie cinématographique dynamique, ouverte et inclusive via le Fonds de production « *New Dawn* ».

C.9.6.2.3 Promotions, nominations et récompenses

Trois sélections à Berlin, trois nominations et un prix pour le film *Rebel* aux Magritte du cinéma à Bruxelles, deux nominations aux César à Paris, une nomination aux Oscars, cinq sélections et un prix pour *Lost Country* à la *Semaine de la Critique* à Cannes, six sélections et un prix pour *La Sirène* au Festival du Film d'Animation d'Annecy, trois sélections à Locarno, deux sélections à Venise, ont salué les meilleures coproductions et talents luxembourgeois de l'année 2023.

C.9.6.2.4 Événements marquants de l'année 2023

Le Fonds a aussi continué en 2023 ses actions de promotion et de sensibilisation aux contenus nouveaux médias en reconduisant pour la 6^e année consécutive son Pavillon de Réalité Virtuelle dans le cadre de la 13^e édition du Luxembourg City Film Festival et a réitéré sa formule « *VR to Go* » (location de casques VR).

Le Fonds organise, tous les deux ans depuis 2003, le *Lëtzebuenger Filmpräis* qui récompense les meilleures contributions au cinéma luxembourgeois. Depuis 2014, cette remise de prix est orchestrée en étroite collaboration avec l'Académie du film luxembourgeois (*d'Filmakademie*) qui supervise le vote de ses membres. La 10^e édition a eu lieu le 11 novembre 2023 au Grand-Théâtre de la Ville de Luxembourg et a sacré le film « *Kommunioun* » meilleur film luxembourgeois.

<http://www.filmfund.lu/>

<https://www.creative-europe.lu/>

Commission nationale pour la Protection des Données (CNPD)

<https://cnpd.public.lu/fr/publications/rapports.html>

Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)

<https://web.ilr.lu/FR/ILR/Publications>

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA)

<https://www.alia.lu/fr/alia/rapports-annuels>

C.10 Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation

C.10.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation (SCL) assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (JO) qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a entièrement révisé le cadre légal du JO et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

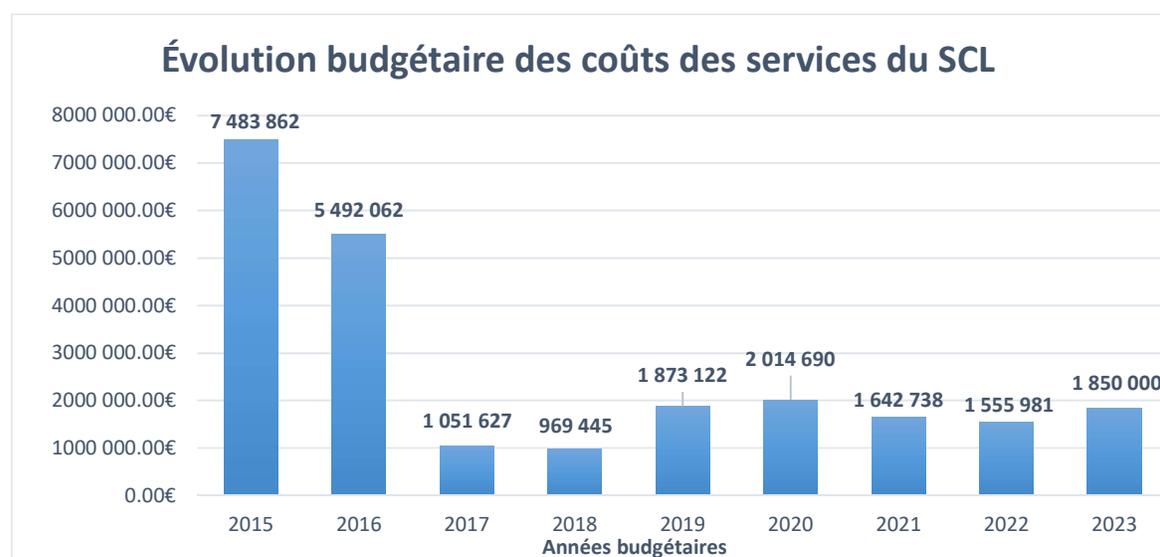
Depuis le 1^{er} janvier 2017, le portail legilux.public.lu est entièrement basé sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (*European Legislation Identifier*).

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. Le SCL compte actuellement aucun abonnement.

La loi précitée a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B.

Lors de la consultation d'un projet sur Legilux, l'utilisateur peut visualiser les grandes étapes de la procédure et accéder aux documents électroniques y afférents.

Les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation du Grand-Duché ainsi que les frais relatifs à la réalisation et à l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point 10.4 ci-après) se sont élevés en 2023 à 1,85 millions €.

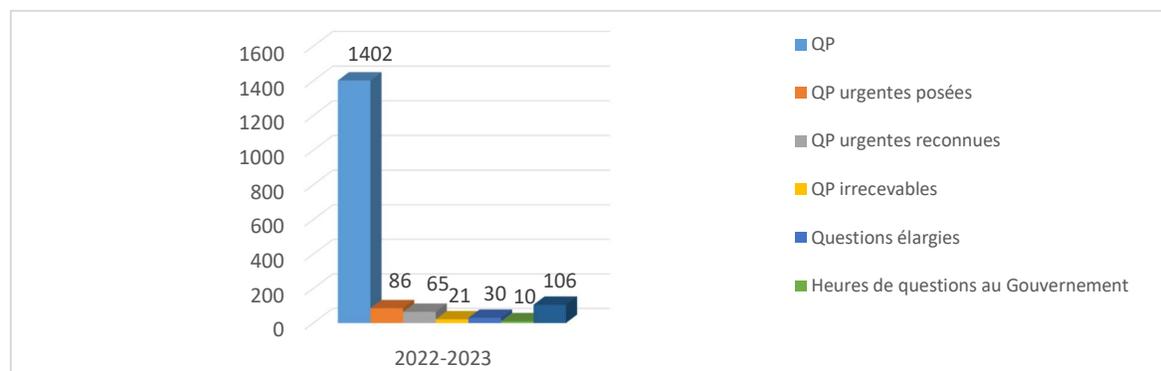


C.10.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de procédure législative et réglementaire, le SCL assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État.

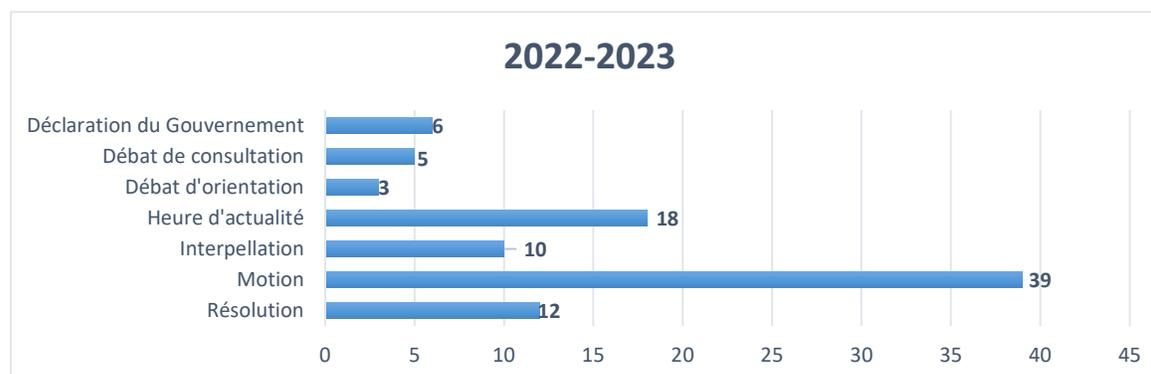
Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le SCL assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

Questions parlementaires



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2022-2023 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

Interpellations – Débats – Heures d'actualités – Motions et résolutions



Les détails de la session ordinaire 2022-2023 sont disponibles sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.10.3 Statistiques concernant les publications

5.374 publications ont été effectuées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg en 2023.

Publications Mémorial A

8779 publications ont été effectuées en 2023 dans la série Mémorial A, et notamment :

- 178 lois;
- 365 règlements grand-ducaux ;
- 56 règlements ministériels ;
- 50 arrêtés grand-ducaux ;
- 14 arrêts de la Cour Constitutionnelle ;
- ...

L'examen des lois et règlements en question donne lieu à la ventilation suivante :

- Nombre total de directives communautaires transposées en 2023 : 25
- Nombre de directives communautaires transposées par loi : 18
- Nombre de directives communautaires transposées par règlement grand-ducal : 7

Publications Mémorial B

5.062 publications ont été effectuées en 2023 dans la série Mémorial B, et notamment :

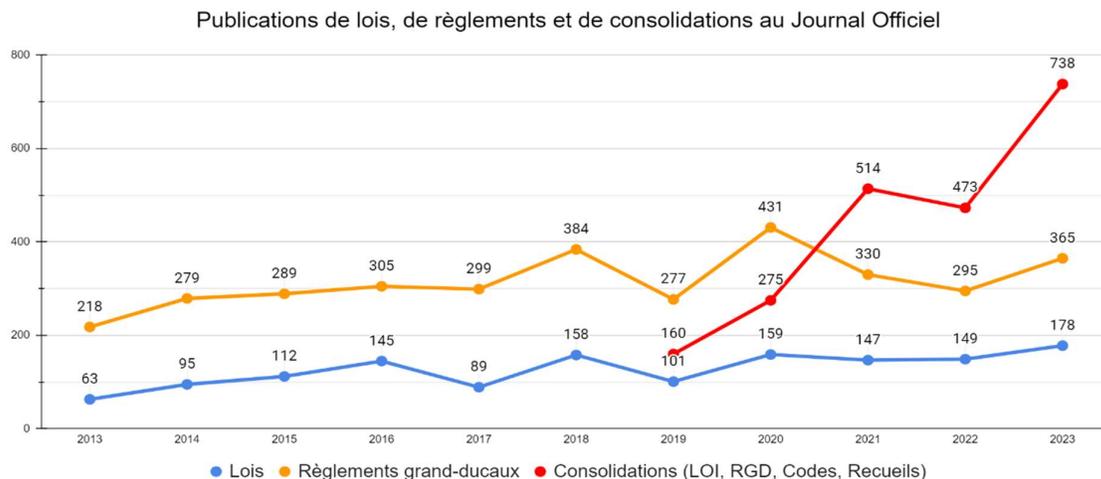
- 2.687 publications administratives ;
- 1.146 règlements communaux ;
- 589 arrêtés ministériels ;
- ...

Consolidations

738 consolidations ont été publiées en 2023, et notamment :

- 371 consolidations de lois ;
- 161 consolidations de règlements grand-ducaux ;
- 119 Codes ; et
- 87 Recueils.

Publications de 2013 à 2023 des lois et RGD et Consolidations



C.10.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, une newsletter ou des notifications individuelles ont été mises en place.

C.10.4.1.1 Actes consolidés disponibles dans Legilux

La consolidation consiste à intégrer dans un acte juridique ses modifications successives. Elle a pour but d'améliorer la transparence du droit et de le rendre plus accessible. Les textes consolidés ont uniquement une valeur documentaire. Il importe de noter qu'ils n'ont pas de valeur juridique.

Web Sémantique, Open Data et accès à la législation

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser par des machines et par des humains aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires> en vue de rendre possible la compréhension, la navigation et la réutilisation de ces listes et de ces hiérarchies.

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing.

Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

Application « LegiEurope »

L'application « LegiEurope », développée pour le Ministère des Affaires étrangères, contient des informations relatives à la transposition de directives européennes. Cette application facilite la gestion et le suivi des travaux de transposition de directives européennes en droit national, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs pour tous les ministères.

LegiTools

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils internes à l'État à l'attention de ses agents en vue de faciliter leur travail quotidien.

C.10.4.5.1 LegiTP

L'application LegiTp est la plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

C.10.4.5.2 LegiPro

LegiPro est une plateforme d'échange de documents électroniques entre le Service central de législation et le Conseil d'État dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'État de textes pour avis est assurée par cette voie électronique et en papier.

C.10.5 Coopération internationale

Suite à un premier accord de coopération conclu avec la Confédération suisse en décembre 2019 relatif à la mise à disposition contre une rétribution financière de programmes informatiques développés par le Service central de législation en matière de la publication digitale législative, dénommés « Casemates », des pourparlers pour une collaboration similaire ont été entamés en 2020 avec la République italienne. En 2021, l'Italie a également décidé de reprendre, contre rétribution financière, toute la solution informatique développée par le Service central de législation. En 2022, le SCL a exposé à l'Italie la nouvelle architecture informatique ainsi que les outils utilisés. La prise en main du système adapté pour l'Italie a été réalisée en 2023.

D. Activités protocolaires

D.1 Fête Nationale

La cérémonie de 2023 s'est déroulée traditionnellement dans la Philharmonie et a rassemblé les représentants des institutions du Grand-Duché, des forces vives de la Nation de que même que les Ambassadeurs accrédités au Luxembourg.

D.2 Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Après le décès de S.A.R. le Grand-Duc Jean en mai 2019, le Gouvernement a décidé de faire ériger un monument en sa mémoire.

En concertation avec S.A.R. le Grand-Duc, la Ville de Luxembourg, le Ministère de la Culture et l'Administration des bâtiments publics, il a été décidé d'installer le monument au Parc Pescatore, du côté de la Côte d'Eich avec en arrière-plan la *skyline* du Kirchberg, dont notamment les Trois-Glands et le Musée Grand-Duc Jean.

Les travaux en relation avec les textes nécessaires pour lancer le concours d'artistes qui pourront présenter leurs propositions pour le monument ont été poursuivis de sorte que le concours pourra être lancé au courant de 2024.

D.3 Visites, rencontres et événements de Monsieur le Premier ministre à Luxembourg au cours de l'année 2023

11 janvier	Réception de Nouvel An du Ministère de la Digitalisation
12 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Visite à Luxembourg de Mme Anke Rehlinger, ministre-présidente du Land de Sarre - Réception de Nouvel An du Ministère d'État - Pot du Président de la <i>Bauern-Allianz</i> et de la COOP-Allianz
19 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Réception de Nouvel An de la presse - Chinese New Year Reception
23 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Entrevue à Luxembourg avec M. Olivier Coekelbergs, Country Managing Partner d'Ernst & Young S.A. - Présentation des Vœux de Nouvel An à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
24 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'entreprise SolarCleano à Grass - Réception de Nouvel An de la FEDIL à Luxembourg
25 janvier	Entrevue à Luxembourg avec M. Mike Everard, Relationship Manager Luxembourg de Bloomberg LP
26 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Echange avec les représentants de la profession agricole, viticole et horticole lors du « Agrarsommet » à Senningen - Visite à Hesperange de la start-up Circu Li-Ion S.A. - Réception de Nouvel An de l'Association des Cercles d'Étudiants
27 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Cérémonie commémorative à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste à Esch-sur-Alzette - Présentation de chant Luxembourg du groupe de chant de la région de Lafões, appartenant à l'association <i>Centro de Apoio Social e Associativo</i> (C.A.S.A.)
31 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Inauguration du nouveau site de production de pointe d'Artec 3D à Sennigerberg - Amcham <i>New Year's Reception</i> 2023 à Luxembourg
1 ^{er} février	Visite de travail à Luxembourg de M. Daniel Risch, chef du gouvernement et ministre des Finances de la principauté de Liechtenstein
2 février	<ul style="list-style-type: none"> - Visite d'enfants de l'école primaire de Clausen à l'occasion du « <i>Liichtmessdag</i> » - Visite de FERRERO INTERNATIONAL S.A. à Niederanven - Participation au « <i>Model European Parliament</i> » au Lycée Aline Mayrisch
3 février	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des Vœux de Nouvel An des Ramoneurs-Fumistes - Présentation d'une Mini-Entreprise composée d'élèves de l'Ecole Privée Fieldgen
7 février	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du Service information et presse (SIP) à Luxembourg - Entrevue à Luxembourg avec M. John Parkhouse, CEO PwC Luxembourg

8 février	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des vœux de Nouvel An de la Fédération Horticole Luxembourgeoise - 55e Cortège Saint Valentin 2023 - Entrevue avec les co-fondateurs de l'entreprise Artec 3D à Luxembourg
10 février	Visite de travail à Luxembourg de Mme Sanna Marin, Première ministre de la République de Finlande
19 février	55 ^e Cavalcade de Diekirch
27 février	<ul style="list-style-type: none"> - Visite à Luxembourg de M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse - Visite de travail à Luxembourg de M. Klaus Iohannis, Président de la Roumanie
6 mars	Signature de l'accord entre le gouvernement, l'UEL, le LCGB, l'OGBL et la CGFP suite aux réunions du Comité de coordination tripartite
26 mars	Visite à Luxembourg de M. Macelo Rebelo de Sousa, Président et de M. António Costa, Premier ministre de la République portugaise
5-6 avril	Visite de travail de Son Éminence le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège
17 avril	Présentation du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) à Luxembourg
24 avril	Visite de travail à Luxembourg de M. Ho Iat Seng, chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale (RAS) de Macao
25-26 avril	Visite de travail à Luxembourg de Mme Mirjana Spoljaric Egger, présidente du Comité international de la Croix-Rouge
8 mai	Célébration du 8 mai marquant la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe et la victoire des Forces alliées sur le nazisme le 8 mai 1945 à Luxembourg-Ville
10 mai	Présentation du « <i>Nohaltegkeetscheck</i> » dans la procédure législative
23-25 mai	Visite d'État au Luxembourg de M. José Maria Neves, président de la République de Cabo Verde, et de son épouse Débora Katisa Carvalho
27 mai	<ul style="list-style-type: none"> - Cérémonie commémorative à l'occasion du centenaire de l'inauguration du monument du Souvenir « <i>Gëlle Fra</i> » à Luxembourg-Ville - Cérémonie du « <i>Memorial Day</i> » au cimetière militaire américain à Hamm
30 mai	Inauguration de la juridiction unifiée du brevet à Luxembourg
15 juin	Visite de travail au Luxembourg de Mme Vjosa Osmani-Sadriu, Présidente de la République du Kosovo
22-23 juin	Festivités organisées à l'occasion de la Fête nationale 2023
5 juillet	Visite de travail à Luxembourg de M. Luca Beccari, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la république de Saint-Marin
10-11 juillet	Visite officielle au Luxembourg de M. Frank-Walter Steinmeier, Président de la République fédérale d'Allemagne, et de son épouse, Mme Elke Büdenbender
28 août	Visite de travail à Luxembourg de M. Oliver Paasch, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique

28-29 août	Visite de travail à Luxembourg de Mme Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine du Québec
6 septembre	Visite de travail à Luxembourg de Mme Katrín Jakobsdóttir, Première ministre de l'Islande
12 septembre	Visite officielle au Luxembourg de M. Robert Golob, Premier ministre de la République de Slovénie
13 septembre	Visite de courtoisie de M. Minshik Park, ministre des Patriotes et des Anciens combattants de la république de Corée
19 septembre	Vernissage de l'exposition sur Guido Oppenheim à la Villa Pauly
28 septembre	Visite de travail au Luxembourg de M. Jakov Milatović, président du Monténégro
15 octobre	Journée de commémoration nationale 2023 - proclamation du Gouvernement
17 novembre	Passation des pouvoirs de M. Xavier Bettel à M. Luc Frieden
22 novembre	Déclaration gouvernementale du Premier ministre à la Chambre des Députés
23 novembre	Débats à la Chambre des Députés sur le programme gouvernemental

D.4 Déplacements de Monsieur le Premier ministre à l'étranger au cours de l'année 2023

16-18 février	World Economic Forum à Davos
9-10 février	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
22 février	Visite officielle en République de Slovénie
13-16 mars	Mission économique à la côte ouest des États-Unis
22-23 mars	Conseil européen à Bruxelles
29 mars	12 ^e réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et belge (<i>Gäichel</i>) à Bruxelles
18-19 avril	Visite de travail au Parlement européen à Strasbourg
24 avril	Sommet « Mer du Nord » à Ostende
27 avril	Rencontre avec M. Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles
3-5 mai	Visite officielle en République socialiste du Vietnam
16-18 mai	Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe à Reykjavik
22-23 mai	Rencontre avec M. Olaf Scholz, Chancelier fédéral d'Allemagne, et discours lors de la remise du <i>Politikaward</i> à M. Hendrik Wüst, ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à Berlin
31 mai-1 ^{er} juin	Deuxième sommet de la Communauté politique européenne à Chisinau
12-14 juin	Visite de travail avec mission économique à Dublin
19 juin	Entrevue avec Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne à Bruxelles
29-30 juin	Conseil européen à Bruxelles
3-4 juillet	Visite de travail Benelux en Serbie et au Kosovo
11-12 juillet	Sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Vilnius

17-18 juillet	Sommet Union européenne (UE)- Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) à Bruxelles
20 juillet	Réunion de travail avec M. Emmanuel Macron, Président de la République française
25-27 juillet	Visite en Corée du Sud
5 septembre	Visite de travail en Roumanie
20-22 septembre	Déplacement à New York dans le cadre de la 78 ^e Assemblée générale des Nations unies
27 septembre	Présentation du plan d'action national de lutte contre l'antisémitisme à Luxembourg
5-6 octobre	Réunion de la Communauté politique européenne (CPE) et à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Grenada
26-27 octobre	Déplacement à Bruxelles pour participer au Global Gateway Forum et au Conseil européen
9 novembre	Déplacement à Paris pour participer à la Conférence humanitaire internationale pour la population civile de Gaza, organisée à l'initiative de M. Emmanuel Macron, Président de la République française
28 novembre	Visite de travail en France, entrevues avec le Président de la République M. Emmanuel Macron et le Première ministre Mme Elisabeth Borne. Dîner avec d'autres chefs d'État et de gouvernement à l'Élysée
29 novembre	Visite de travail auprès de Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, et du Premier ministre de Belgique, M. Alexander De Croo Sommet BENELUX à Rotterdam
7 décembre	Visite de travail auprès de M. Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de Mme Roberta Metsola, présidente du Parlement européen
11 décembre	Visioconférence avec M. Charles Michel, Président du Conseil européen
14-15 décembre	Sommet UE-Balkans occidentaux et Conseil européen à Bruxelles